

LE MADAWASKA

La Presse d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N.B. 27 Juillet 1923

J. G. BOUCHER, rédacteur

UN GRAND SANCTUAIRE NATIONAL

On bénit demain la pierre angulaire de la nouvelle basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré. Une foule venue des quatre coins de la province et bien représentative de toute la race assistera joyeuse à ce relèvement du plus merveilleux sanctuaire d'Amérique.

La bonne sainte Anne, comme on l'appelle chez nous, incarne la foi de tous un peuple. Les yeux de tous nos ancêtres ont contemplé, pleins de douce et simple confiance, la statue clémente de la thaumaturge. Tous les ans, ils sont venus, implorant et soumis, parfois de très loin, s'agenouiller à ses pieds et lui demander les faveurs d'En Haut, la bénédiction mystérieuse qui semble descendre des grandes voûtes dans une lumière invisible et consolante.

Un souffle de miracle remplissait la vaste nef, une atmosphère de divin baignait la grandiose nature au milieu de laquelle s'élevait le temple des guérisons. Vraiment, nos pères avaient choisi l'endroit sous l'inspiration d'une foi immense. Il suffit de voir le site, pour se sentir élevé au dessus de soi-même: ces monts verts auxquels s'adosse le village, le pittoresque de toute cette terre accidentée, le fleuve paisible baignant la rive prochaine, la geraine poésie d'une vieille campagne historique, tout cela fait monter la prière aux lèvres des visiteurs.

Et c'est sans interruption, depuis bien longtemps, qu'un peuple entier va se reconforter dans la Lourdes canadienne. Qui de nous n'a pas ployé le genou sur les dalles du sanctuaire laurentien? Qui de nous n'a pas regardé avec émotion les interminables théories de pèlerins frissonner au chant des cantiques montant par vagues sonores autour de la statue de la sainte? Des hommes et des femmes de tout âge et de toute condition, des enfants, des vieillards, des infirmes se sont pressés, dans une émouvante communauté d'espoir et de croyance, à genoux dans la poussière, autour de l'autel qui a entendu tant d'aveux et de supplications.

Le spectacle nous prend au plus intime, quand, par les belles journées de juillet, nous voyons arriver sur les rives de Beaupré les groupes des pèlerins éloignés, venus d'un peu partout de la métropole, des Cantons de l'Est, des divers cantons de la région de Québec, du Lac-St-Jean, de la Beauce, du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie. Par la bigarrure des costumes, l'accent du langage, la différence de la démarche, nous connaissons dès l'abord d'où ils viennent, tous ces fils d'une même patrie; mais il y a sur tous les visages une expression identique de croyants. Devant la mère de Marie, ils s'unifient dans une attitude commune qui donne l'impression la plus puissante d'une fraternité canadienne-française.

Le culte de sainte Anne est l'une de nos plus belles traditions. Importé de Bretagne, où la thaumaturge avait l'un des sanctuaires les plus fameux de la France, il a été implanté en notre pays avec la conviction que la sainte saurait en prendre possession. Ils ne s'étaient pas trompés. Nous restons fidèles plus que jamais à leurs attaches et à leurs préférences.

Demain, le souvenir de Sainte-Anne sera consacré par une cérémonie qui assure la perpétuité de notre sanctuaire national. Nous nous en réjouissons. Il ne faut pas que la ferveur des pèlerins s'affaiblisse. Tout le long de l'été, nous voyons venir à nous des milliers et des milliers d'étrangers, qui assistent, étonnés, aux manifestations de la rive miraculeuse. Ils ne comprennent pas, peut-être, ce que contient pour nous de souvenirs les lieux qu'ils visitent en chercheurs de nouveautés; mais ils ne peuvent s'empêcher d'admirer l'esprit religieux de notre peuple. Ceux qui pensent et qui réfléchissent, quel que soit leur credo, s'inclinent toujours devant la fidélité d'une nation ou d'une race à des divines croyances.

L'AFFAIRE DELORME UN NOUVEAU PROCES A L'AUTOMNE

Le jury n'a pu s'entendre. — 10 pour la condamnation et 2 pour l'acquiescement. — Le jury est libre. — Le procès a déjà coûté une centaine de mille piastres.

Montréal, 24. — M. Adéard Delorme devra subir un nouveau procès, au prochain terme des Assises. Après des journées de délibérations, le jury a déclaré, hier après-midi, qu'il ne s'accordait pas et qu'il était inutile de le garder plus longtemps en réclusion, parce qu'il n'y avait pas d'espoir d'en venir à une entente.

La cour a libéré le jury. Il était alors trois heures et vingt minutes. En dernier, dix des jurés favorisaient la condamnation de l'accusé, tandis que les deux autres s'y opposaient catégoriquement. Au début du délibéré l'opinion des jurés était divisée également, c'est-à-dire 6 contre 6, assure-t-on.

Une heure après que le jury eût donné sa réponse, M. Adéard Delorme reprenait le chemin de Bordeaux, en compagnie du gouverneur de la prison de Bordeaux, M. Nap. Séguin.

Dès la réponse définitive du jury et sa libération par la cour, M. Taschereau, un des défenseurs de l'accusé, a demandé l'élargissement provisoire de ce dernier; mais le juge refusa la requête, sur-le-champ. Peu de temps après, on rencontra M. Taschereau, aux bureaux du gouvernement provincial, où il eut une entrevue avec le premier ministre. Mais, il a été impossible de connaître quel avait été le sujet de cette visite.

A tout événement, la session de juin de la cour d'Assises se trouve close et la reprise du procès Delorme est automatiquement remise au terme de septembre.

Sir François Lemieux a déclaré, hier, que le procès qui vient de se terminer avait coûté au-delà de \$100,000 à la province.

Les dépenses encourues par la Couronne sont de \$60,000. Les témoins appelés, surtout les experts, étaient payés au taux de \$10. à \$60, par jour, selon l'habileté et la réputation du témoin. Il y eut 173 témoins qui furent entendus pendant le procès.

La séance d'hier après-midi n'a duré que dix-sept minutes. Ouverte à trois heures dix, elle se terminait à trois heures et vingt-sept minutes.

Une foule immense emplissait la salle d'audience. On remarquait environ 75 journalistes, représentant des journaux du pays ou des Etats-Unis.

La Cour s'ouvrit avec un cérémonial des plus imposants. Le greffier posa aux jurés la question d'usage.

Alors, le juré Wilfrid David déclara de nouveau: "Votre Seigneurie; au nom du jury, je dois déclarer que nous ne pouvons en venir à un accord et que nous croyons inutile de délibérer plus longtemps, parce que cela ne changerait pas le résultat."

Le juge en chef a alors déclaré aux jurés: "Dans ce cas, la cour vous libère, mais, avant de ce faire, elle ne peut que vous exprimer ses remerciements pour le dévouement dont vous avez fait preuve au cours de ce procès et pour la droiture avec laquelle vous avez rempli votre devoir; messieurs, vous êtes libres."

Le juge-en-chef dit avant de clore la session:

"Avant de quitter cette Cour, il ne reste encore un mot à dire. Je suis venu ici à la demande pressante du juge-en-chef de cette ville: un devoir m'incombe, celui de remercier, aux avocats de cette cause, aux membres de la presse et aux jurés les compliments que j'ai déjà faits. Et maintenant permettez-moi de vous quitter sur cette bonne vieille phrase anglaise: "Sorry to part and happy to meet again." (Je pars avec regret et je serai heureux de vous revoir). Au revoir et merci à tous."

Le procès Delorme a duré 28 jours. L'enquête couvre 2,800 pages de dépositions sténographiques; le nombre des témoins entendus se chiffre à 173.

Les deux petits jurés qui recommandaient l'acquiescement de M. Delorme auraient nom: M. P.-D. Décarie et Wilfrid-K. David.

La légion des intéressés à l'affaire a commencé à se disperser. Sir François Lemieux est retourné à Québec, ce qui va faire incessamment M. Taschereau. Quant à M. Calder il est à se reposer à sa villa de Lachute, se préparant à entrer dans un hôpital.

De quoi sera fait l'avenir? Personne ne saurait le dire présentement. Le gouvernement va décider la chose sans tarder.

Recommencera-t-on l'enquête? C'est très probable. Peut-être y aura-t-il un changement de juridiction et que le prévenu sera conduit à Québec.

On parle également d'une intervention possible de M. Monette, en vue de faire loger dans un sanatorium le prévenu, qui est encore sous le coup d'une interdiction civile.

L'Action Catholique.

CING GUERISONS CONSTATEES A SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRE

Thomas Brady, de Springfield, Mary Stilpain, de New-Haven, Stevens Motherway, de Springfield, et deux autres sont guéris.

UNE FOULE IMMENSE A LA CEREMONIE

Un miracle de l'année dernière, John-H. Hearn, vient prouver en personne qu'il est permanent délivré.

Le grand sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré, qui va se relever de ses cendres et dont on a béni, ce matin, la pierre angulaire, offrira, ce matin, un spectacle de grandeur inaccoutumée. Autour de l'autel, élevé pour la circonstance, sur les ruines de l'ancienne basilique, une foule immense, plus considérable encore que celle des mémorables manifestations de l'année dernière, se pressait pleine de foi et comme traversée par un souffle de miracles. Il y avait au moins 15,000 personnes.

Depuis deux jours, les pèlerins de toute l'Amérique du Nord, appartenant à diverses races et parlant diverses langues, accouraient vers cette terre sainte, à laquelle s'attachent tant de traditions et de faits merveilleux. Rien n'était plus émouvant que de voir ces masses de croyants agenouillés autour des ruines qui vont faire place à un temple digne de la Thaumaturge.

TROIS FAITS PRODIGIEUX Et ce qui augmentait l'émotion

de tous, c'était l'accomplissement de trois faits prodigieux, de trois guérisons constatées par des centaines de témoins, au pied de la statue miraculeuse.

Le premier des malades qui ait obtenu la faveur de la sainte, fut un jeune Américain, Thomas-J. Brady, de Springfield, Mass., guéri d'un mal dont il souffrait depuis longtemps et que l'on considérait incurable.

Le second prodige s'accomplit pour Mary Stilpain, de New-Haven, demeurant rue Ferry, No 200. Elle souffrait d'une paralysie partielle. Elle avait tout un côté immobilisé et marchait très péniblement à l'aide d'une canne. Après avoir prié devant la statue de la thaumaturge, elle se releva et se sentit tout à coup plus forte. Elle essaya de marcher et constata que tous ses membres fonctionnaient sans difficulté. Elle a laissé sa canne aux pieds de la Sainte.

Un troisième pèlerin a été guéri d'une manière plus éclatante encore, car son mal datait de plus loin. C'est un nommé Stevens Moterway, demeurant à Springfield, Mass., 17 rue Plymouth. Ayant reçu de très graves blessures en France, lors de la Grande Guerre, il marchait à l'aide de deux béquilles depuis son retour du front. Depuis ce matin, il a quitté ses béquilles et marche maintenant sans difficulté. Une voix délirante s'est éparpillée de lui quand il a senti le délivrance.

Ces trois prodiges ont eu une foule de témoins. Il ne reste plus

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL Capital autorise \$5.000.000.00 Capital Paye \$3.000.000.00 Fonds de Reserve et Profits Accumules \$1.525.000.00 118 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.00) sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage, Succursale à Edmundston:

F. H. Bourgoin, gérant local.

maintenant qu'à constater la permanence des guérisons pour pouvoir proclamer les miracles.

UN MIRACLE PROUVE

L'un des miracles de l'année dernière est venu prouver en personne, cette année, qu'il est bel et bien guéri et qu'il ne ressentait aucune trace du mal ancien.

C'est ce nommé John-H. Hearn, LA BÉNEDICTION DE LA PIERRE ANGULAIRE

Il est trop tard pour que nous puissions donner des rapports détaillés de l'imposante cérémonie qui s'est déroulée sur les lieux. Il y a là, outre la foule immense, un concours considérable de dignitaires de l'Eglise et de membres du clergé. Son Eminence le cardinal Bégin a officié et béni la pierre angulaire. Mgr A.-O. Gagnon a chanté la messe pontificale, assisté des RR. PP. Routhier et Arsenault, comme diacre et sous-diacre. Le R. P. Pinal provincial des Rédemptoristes et le R. P. William Kera, de Boston, assistaient le cardinal au trône. On remarquait dans l'assistance: Mgr Forbes, évêque de Joliette; Mgr L'onard, évêque de Rimouski, et Mgr Réaume, évêque élu de Haileybury.

L'Hon. M. Taschereau, Sir Charles Fitzpatrick et Lady Fitzpatrick étaient présents.

Il y a eu deux sermons, dans les deux langues. Le R. P. Ernest Manise, des Antilles, a prêché en français et le R. P. Geo. Daly, de Toronto, en anglais. Tous deux sont des Rédemptoristes.

La pierre bénite ce matin porte l'inscription suivante:

"Le 26 juillet 1923, sous le souverain pontificat de Pie XI et le règne de George V, roi et empereur, l'illustrissime et révérendissime Louis Nazaire Bégin, archevêque de Québec, m'a béni comme pierre angulaire de la basilique mineure de Ste-Anne de Beaupré."

DEUX AUTRES FAVEURS

Au moment où nous allons sous presse, notre envoyé spécial nous téléphone que deux autres faveurs viennent d'être obtenues au sanctuaire de Ste-Anne. Une femme du nom de Mme H. Poitras, de Nashua, N. H., rue Pelkas, souffrant à la hanche, vient d'être guérie. Une jeune fille de Springfield, Léona Peltier, 32 rue Richelieu Court, a aussi été guérie.

GUERISONS DES JOURS DERNIERS

Plusieurs faits miraculeux ont été divulgués aujourd'hui. Le 8

juillet, un citoyen de St-Euphémie Ernest Moreau, a laissé ses deux béquilles aux pieds de la statue. Le 10 juillet, une Américaine, Mme Anne McKernan, de Buffalo laissait aussi ses béquilles au sanctuaire.

"LE SOLEIL" 26 juil.

LE PREMIER MINISTRE SQUIRES A RESIGNE

St-Jean Terre-neuve, 24.— Sir Richards Squires, premier ministre et secrétaire d'Etat de Terre-neuve, a présenté, hier après-midi, sa démission au gouverneur. Il a suggéré pour lui succéder, l'honorable W.-R. Warren, C.R. Le ministre Squires était au pouvoir depuis 1919. Le premier ministre était fatigué des critiques que le Dr. A. Campbell faisait du département de l'agriculture.



Are you through as a manufacturer—or were you fully protected?

Quand le feu rase une industrie quelconque et détruit, le matériel, l'outillage et les bâties, il y a toujours cette même et très importante question: "Les assurances couvrent-elles complètement les dommages?" Le manque d'assurances ou même le peu d'assurance signifie souvent que la carrière manufacturière du propriétaire est finie.

Avec cette agencé qui vous aidera à examiner votre propriété et à couvrir les risques de feu avec une protection sure vendue par Hartford Fire Insurance Co., vous aurez suffisamment d'argent pour continuer vos opérations.

J. B. MICHAUD

AGENT

EDMUNDSTON, N.B. Téléphone 3-11